

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur la place du Marché à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant la manifestation « Nopeschfest ». Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **Place du Marché**
Début : **Vendredi 3 juin 2022 à 06h00**
Fin : **Lundi 6 juin 2022 à 12h00**
Motif : « Nopeschfest »
Règlement : GRE-124-2022

Grevenmacher, le 24 mai 2022

La secrétaire communale adjointe,
contreseing Art. 74 de la loi communale


Carole Clemens



Le bourgmestre f.f.,


Monique Hermes